

REUNION DU COLLECTIF le jeudi 14 octobre 2004

(28 crèches présentes sur 48)

- Réponse aux Email envoyés au Premier Ministre : 1 fiche pour commander le guide de « Accueil du Jeune Enfant ... » à 16,- Euro....
- Les pétitions ont été envoyées au Ministre de la Famille : 3453 signatures
- Un communiqué de presse succinct , percutant (conseillé par un parent attaché de presse) a été envoyé à LIBERATION , l'EXPRESS , LE POINT , FAMILI , PARENTS .
- Un autre (plus long) à INFOCRECHE , INFOCRECHE PRO , GAZETTE de l'ACEPP , au JOURNAL DES PROFESSIONNELS DE L' ENFANCE .
- Un Email envoyé à l'émission « Les Maternelles » sur Fr 5 adressé à Valérie LE BRETON rubrique « pêle-mêle »
- Un communiqué télévisé est passé sur FR3 : la crèche de Lunel-Viel s'est exprimée
- Intervention à l'IRTS : « lamentable » dicit les EJE pro face au peu d'intérêt de la part des formateurs et des étudiants (15 à la 1^{ère} intervention , moins à la 2^{nde}) ; pas de soutien... et une phrase lancée « c'est de notre faute , fallait y penser avant ! »
- Entrevue avec Mr CANOT (DDTE) dans une ambiance tendue car il était en colère surtout suite à la phrase récurrente , dite, écrite et entendue , « l'Etat se désengage »...
- INFO : 1 enveloppe de 90 CES disponible pour les crèches en priorité
 - pour 6 mois
 - Conditions : personne n'ayant fait que 6 mois donc renouvellement de 6 mois
 - nouvelle personne éligible au CES (à préciser à l'ANPE la particularité des demandes)
 - Dépôt des dossiers : à partir du 18 octobre directement à la DDTE en main propre à Mr RAMACKERS
 - Notre avis : solution d'urgence pour les structures qui ont besoin MAIS ne pas relâcher notre engagement
- A propos des CEC : les budgets sont alloués pour 5 ans en tout avec années de CES comprises ; pas de nouveau dossier possible

➤ Discussion autour de la différence de cas selon les structures par rapport :

- au nombre de contrats aidés dans l'équipe éducative et /ou de service
- à la gestion interne et fonctionnement
- au « partenariat » avec la mairie....

Au final toutes les crèches représentées se retrouvent dans la même situation de précarité que se soit maintenant ou dans 6 mois !

➤ Echo du Conseil Général : « c'est sûr que quelque chose sera fait car on parle beaucoup des crèches ici ...mais à condition que les communes fassent un effort aussi ! »

➤ Commission de travail au Conseil Général :

- Ne pas lâcher , travailler avec , en gardant l'unité du collectif (5 à 6 représentants parents et professionnels proposés)
- Dépôt des tableaux et compte de résultats CAF 2003 au plus tard le vendredi 15 octobre à la délégation , par toutes les crèches
- Remise de tous ces documents en main propre au Conseil Général
- mardi le 19 octobre et demande de date pour Commission de travail
- Petite Enfance

➤ Réponse de l'ACEPP : (12 crèches non adhérentes sur les 28 présentes)

- L'Acepp est 1 réseau donc travaille entre réseaux : intervenir dans chaque association ne rentre pas dans leur manière de travailler !
- Le collectif n'est pas reconnu en tant que réseau ou association : nous suggère de créer association représentative dans l'Hérault

Leur aide est plus sous la forme de conseils , donner des pistes de travail, centraliser les infos

- ✓ Avoir une base de travail commune pour nous structurer et structurer nos demandes
- ✓ Avoir des chiffres sur lesquels travailler : par ex. combien de crèches se trouvent hors du décret avec la suppression des CES ? Rappel du décret : 50% diplômés, 25% CAP PE, 25% sans
- ✓ Valoriser la place et présence des parents ...(.peut-être pourrait-ils avoir plus de poids auprès de l'Acepp !?)

➤ Retour des ateliers autour du projet d'établissement avec PMI et CAF :

- disparité nette des conditions de travail entre crèches associatives et municipales
- établir une tactique par rapport au projet d'établissement : soit il reflète la réalité et ce n'est pas le top ; soit il représente un idéal et reste inaccessible.....

➤ Actions à suivre, à développer...

- travailler avec la Commission Petite Enfance du Conseil Général autour des budgets de fonctionnement
- faire un document clair par rapport aux aides des Conseils Généraux des départements du Sud puis le présenter en demandant au notre de se positionner (par choix politique) et s'en servir pour d'autres actions si leur position n'est pas favorable
- travailler sur un dossier pour clarifier ce que nous voulons :
 - ✓ pérenniser les emplois.....
 - ✓ partir de données précises (budget, personnel...) pour avoir une projection d'un fonctionnement optimal de chaque structure
 - ✓ rencontrer chaque conseiller général dans chaque canton
 - ✓ continuer à faire parler de nous : médias, tracs, pétitions, et faire remonter aux instances départementales et nationales (PMI, CAF,Ministère.....),
 - ✓ (re)motiver les parents qui sont les employeurs et utilisateurs à participer aux réunions et actions
 - ✓ la crèche de Lunel-Viel est « harcelé » par les chaînes télévisées : après FR3 , TF1 veut y faire un « 13h ».....à nous d'en faire autant...